

---

# Extrait des délibérations d'une séance municipale de la commune d'Amboise en présence du représentant Guimberteau, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Jean Guimberteau

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Guimberteau Jean. Extrait des délibérations d'une séance municipale de la commune d'Amboise en présence du représentant Guimberteau, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 13;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34242\\_t1\\_0013\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34242_t1_0013_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

d'une séance publique tenue en présence du citoyen Guimberteau, représentant du peuple, et dans laquelle s'est manifestée la plus vive fraternité, aux cris répétés de vive la République, la Convention nationale! vive la Montagne! (1).

Inscription au bulletin (2).

[Amboise, 4 pluv. II] (3)

« Représentants du peuple,

Notre premier devoir après avoir subi l'épuration révolutionnaire est de vous adresser l'expression de nos sentiments. Ils n'ont jamais varié. Attachés dans tous les temps à la révolution, nous en avons toujours proclamé les principes sacrés, et nous avons eu la douce satisfaction de les voir adoptés et suivis par la presque universalité de nos concitoyens. Que les magistrats qui abandonnent la cause du peuple sont donc insensés et coupables!

Il sait si bien récompenser ses amis!

Représentants, nous n'oublierons jamais la journée du 1<sup>er</sup> pluviôse, ou un de vos collègues revêtu de pouvoirs illimités, le cit<sup>n</sup> Guimberteau est venu exercer au milieu de nous la puissance nationale; le crime aurait tremblé à son aspect imposant, la vertu n'avait rien à craindre, nous avons entendu avec sécurité le représentant du peuple interroger ce bon peuple sur la conduite de ses magistrats depuis la révolution, et aucun de nous ne s'est trouvé avoir démerité.

Alors mille cris répétés de *Vive la République! Vive la Convention nationale! Vive la Montagne! Vive Guimberteau!* Vivent les sans-culottes! ont bien vengé le maire d'Amboise mis en arrestation par l'intrigue, et le Conseil général de la commune de quelques calomnies lancés par la malveillance.

Le représentant du peuple s'est ensuite trouvé au milieu de frères d'armes brûlant du désir d'exterminer les tyrans et leurs satellites. Il a parcouru avec une nouvelle jouissance et au son d'une musique guerrière les rangs de la garde nationale qu'il a harangué avec dignité et fraternité, il était accompagné du général Descloseaux commandant l'armée de la réserve à Tours et de Rouhières son secrétaire dont nous avons déjà reconnu le patriotisme dans cette commune lorsque nous y avons avec eux porté les derniers coups au fanatisme.

Puis il a visité la Société populaire qui venait d'être régénérée d'après un mode qu'il avait prescrit. C'est là qu'il a trouvé un véritable esprit public, un sentiment de républicanisme inaltérable. On ne peut pas se peindre l'enthousiasme patriotique qui a régné pendant toute la séance. Il a été partagé par une foule immense de citoyens et le représentant du peuple a pu y compter autant de sans-culottes que de têtes.

Enfin dans les rues, dans les places publiques on se pressait autour de Guimberteau et l'on n'entendait plus qu'un seul cri: *Vive la République! La République ou la mort!* Tels ont tou-

jours été et tels ne cesseront d'être les sentiments des membres du conseil général de la commune et de tout le peuple d'Amboise. S. et F.»

PILLERAULT-JOUVENET (*off. mun.*), DAYAUTS-ROBERT, NORBERT, MAREGANDEAU, CORMIER (*maire*), CALMELCOS (*notable*), CALMELCOS fils (*agent nat.*), CHAMBELLAN-CROCHET, BOUREAU (*secrét.*).

[Extrait des délibérations. 1<sup>er</sup> pluv. II]

A 11 heures du matin est entré le représentant du peuple Guimberteau revêtu de pouvoirs illimités dans la 15<sup>e</sup> division, et accompagné du général Descloseaux, commandant la réserve à Tours, et du citoyen Rouhières, commissaire ordonnateur et secrétaire de la commission.

Lequel ayant pris place à côté du maire, celui-ci a dit, que depuis longtemps le peuple d'Amboise désirait de posséder dans son sein l'un des pères de la Patrie, le libérateur de la commune, à quoi le représentant a répondu que sa mission était de faire le bonheur du peuple et que c'était un devoir bien cher à son cœur, puis il a demandé si la municipalité n'avait pas quelques réclamations à lui soumettre.

Le maire a observé au représentant du peuple, que cette commune se trouvait toujours dans la plus grande disette de subsistance, que vu l'impossibilité de fournir aux citoyens la totalité de leurs besoins, la municipalité avait été obligée de requérir provisoirement l'étaquier de fournir le pain strictement nécessaire à la nourriture des détenus à la citadelle qui étaient au nombre de plus de cent, que l'étaquier refusait de continuer cette fourniture, parce que le garde-magasin des vivres de l'armée à Tours le lui avait défendu?

Le maire a également observé au représentant que la commune avait sur la demande des citoyens Reubell et Merlin, envoyé deux de ses canons pour combattre les brigands de la Vendée, et qu'elle désirait qu'ils lui fussent rendus lorsque la patrie n'en aurait plus besoin?

Sur le premier objet le représentant a arrêté que les détenus de la citadelle ne recevraient que la même nourriture, mangeraient à la gamelle et que les riches pourvoiraient à la subsistance des pauvres.

Et sur le second, il a répondu qu'il s'intéresserait à la remise des canons donnés par la commune d'Amboise aussitôt qu'ils cesseraient d'être utiles contre les brigands qui étaient presque tous exterminés.

Ensuite adressant la parole au peuple qui s'était porté en foule à la séance, il a demandé s'il avait des plaintes à former contre ses magistrats et s'ils avaient conservé sa confiance. Aucune voix ne s'étant élevée, le représentant a félicité le peuple d'avoir des magistrats vertueux et les magistrats d'avoir la confiance du peuple; il a recommandé à ceux-ci de continuer à faire leur devoir et aux citoyens la plus grande obéissance aux lois mais il n'a pas voulu quitter la maison commune sans donner avec la plus grande effusion de cœur l'accolade fraternelle au maire en le chargeant de la rendre à tous ses concitoyens. Signé enfin Guimberteau.

P.c.c. PILLERAULT-JOUVENET (*off. mun.*),  
BOUREAU (*secrét.*).

(1) P.V., XXX, 202. Mention dans M.U., XXXVI, 154.

(2) B<sup>n</sup>, 9 pluv.

(3) C 291, pl. 931, p. 17, 18.